Faits saillants Séance ordinaire du conseil des commissaires 31 janvier 2024

Le conseil des commissaires a adopté la résolution suivante : v a n e o 3 . 1 0 4

ET QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

